

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 03/06/2019

<b>Titre du projet du marché *</b>	H10 - Sécurisation et assainissement du Tunnel de la Clusette - Mandat principal d'ingénieur civil.
<b>Forme / genre de mise en concurrence *</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé,
<b>ID du projet *</b>	187949
<b>N° de la publication SIMAP *</b>	1077333
<b>Date de publication SIMAP *</b>	24/05/2019
<b>Adjudicateur *</b>	Etat de Neuchâtel - Département du développement territorial et de l'environnement
<b>Organisateur *</b>	Service des Ponts et Chaussées, Office des routes cantonales, Rue J.-L. Pourtalès 13, 2000 Neuchâtel, Tél.: 032 889 67 12, E-mail: <a href="mailto:Office.RouteCantonales@ne.ch">Office.RouteCantonales@ne.ch</a>
<b>Calendrier</b>	
<b>Inscription</b>	Sur simap.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	14/06/2019 sur simap
<b>Rendu documents</b>	12/07/2019 à 12h00 (date de réception des documents). deux exemplaires papier + version numérique au format pdf.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure *</b>	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats *</b>	Ingénieur civil.
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le service des ponts et chaussées de Neuchâtel planifie la sécurisation et l'assainissement du Tunnel de la Clusette sur la route principale suisse H10 Neuchâtel - Les Verrières. Ces prestations couvrent les phases d'études et de réalisation des travaux de génie civil jusqu'à la mise en service de l'ouvrage, ainsi que les prestations de directeur général du projet et des travaux.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Admise, max. 25% du montant de l'offre.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Le comité d'évaluation des offres sera composé des 5 personnes suivantes : M. Yves-Alain Meister, Chef de l'office des routes cantonales ; M. Christophe Dénervaud, Géologue cantonal ; M. Dominique Debrot, Chef de projet à la section électromécanique (CNERN) ; Mme Anaïs Zavagnin, Juriste au bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ; M. Jean-Pierre Chappuis, Chef de projet, responsable secteur ouvrages d'arts.

#### Conditions de participation

Ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui ont la qualité et l'aptitude à répondre à cet appel d'offres quant à la nature du marché, et qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.  
Engagement sur l'honneur.

#### Critères d'aptitude

- Organisation qualité du soumissionnaire
- Quantité et qualité des références
- Capacité financière du soumissionnaire

#### Critères d'adjudication / de sélection

Voir simap 2.10 ou dans le cahier des charges

C1 : Qualifications des personnes clés 30%

C2 : Montant de l'offre 20% (méthode T2)

C3 : Analyse des tâches et analyse de risque 20%

C4 : Nombre d'heures nécessaires et adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché 15% (méthode T4)

C5 : Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché 10%

C6 : Plan d'engagement des 2 personnes-clés 5%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

#### Indemnités / prix :

Pas d'indemnités.

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

##### Qualités de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des objectifs est détaillée.
- Préimplication : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.

##### Manques de l'appel d'offres

- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas explicitement conformes à la LCMP du canton de Neuchâtel (Art. 26), selon laquelle le pouvoir adjudicateur ne peut faire usage des offres et des variantes non retenues, ni les transmettre à des tiers, sans l'accord du soumissionnaire.

##### Observations de l'OMPr \*

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlement sur les prestations et les honoraires et à son Aide au calcul en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

